**PLAN D’ACTION QUINQUENNAL**

**Axe 3 A : Citoyenneté interculturelle**

**Permanences sociojuridiques**

**Nom de l’association**

|  |
| --- |
|  |

**Présentation du projet**

Table des matières

[1. Définitions 5](#_Toc157674870)

[2. Description du projet de cohésion sociale 7](#_Toc157674871)

[3. Définition de l’action prioritaire P3A 9](#_Toc157674872)

[A. Permanences sociojuridiques 9](#_Toc157674873)

[4. Public-cible 9](#_Toc157674874)

[5. Diagnostic 10](#_Toc157674875)

[A. Action de type régional 10](#_Toc157674876)

[6. Mise en œuvre des 4 mixités 11](#_Toc157674877)

[7. Partenariats 11](#_Toc157674878)

[8. Stratégie de mise en réseau (diffusion et communication) 11](#_Toc157674879)

[9. Profils et formation des employés et des volontaires 12](#_Toc157674880)

[10. Méthodologie d’évaluation des actions prioritaires 14](#_Toc157674881)

[11. Annexe 15](#_Toc157674882)

Ce plan d’action quinquennal constitue l’un des volets du formulaire de demande d’agrément. Il explore les parties **pédagogique et stratégique** du projet introduit.

Il se veut un **outil de réflexion** sur la mise en œuvre du projet associatif sur le long terme.

Ce plan est inscrit dans une **dynamique évolutive** et pourra être adapté au regard des besoins émergeants pendant la mise en œuvre du projet associatif.

**Base légale**

Le Décret de la Commission communautaire française du 30 novembre 2018 relatif à la cohésion sociale, article 7 4°.

L’arrêté du Collège de la Commission communautaire française du 20 juin 2019 portant exécution du Décret du 30 novembre 2018 relatif à la cohésion sociale, articles 27 à 30.

**Description du plan d’action quinquennal de votre ASBL**

Votre plan d’action quinquennal doit au moins comporter les éléments suivants :

1. La description du projet en cohésion sociale de l’opérateur en fonction des objectifs du Décret et plus particulièrement de l’article 3 du Décret et en fonction des buts sociaux de l’ASBL ;
2. Une définition de la ou des actions prioritaires mises en place pour renforcer la cohésion sociale ;
3. Une description du public cible de la ou des actions prioritaires ;
4. Une description du territoire d’ancrage de la ou des actions prioritaires ;
5. Une description des processus mis en œuvre pour atteindre les principes de mixité sociale, culturelle, générationnelle et de genre ;
6. Un plan de formation des travailleurs et des volontaires impliqués dans la ou les actions prioritaires ;
7. Une stratégie de mise en réseau de l’opérateur ;
8. Une description des partenariats liés à la ou les actions prioritaires ;
9. Une méthodologie d’évaluation des actions prioritaires ;
10. Tous les éléments que l’opérateur juge bon d’inclure dans le plan d’action quinquennal afin de mieux comprendre la manière dont l’opérateur participe à l’objectif de la cohésion sociale au travers de son ou de ses actions.

**Le plan quinquennal de l’association ne peut excéder 30.000 caractères, espaces compris[[1]](#footnote-2). En tenant compte des caractères déjà présents dans le document, le nombre total ne devra pas excéder 55.000 caractères, espaces compris.**

Afin de vous accompagner dans l’écriture de ce plan d’action, des **définitions** des termes utilisés accompagnés d’**exemples** vous permettront de répondre aux différentes questions.

Nous vous demandons de nous partager votre projet par le biais de différentes questions qui le découpent, en partant de sa **finalité** (le « rêve » de votre association), en passant par les **objectifs généraux** (les objectifs conceptuels), pour aborder ensuite les **objectifs opérationnels** tenant compte des **indicateurs**.

Ce découpage qui peut paraître abstrait dans un premier temps répond néanmoins à une explication des différentes étapes de votre projet qui permettra aux coordinateurs communaux, aux opérateurs partenaires et aux services du Collège de mieux le comprendre.

**EXEMPLE**

|  |
| --- |
| **Finalité**Favoriser l’accès aux droits pour tous. |
| **Objectif général**Informer un public issu de l’immigration sur leurs droits.  |
| **Objectif opérationnel 1**Traiter les demandes liées à l'accès à la nationalité. | **Objectif opérationnel 2**Organiser des ateliers d'information sur des thématiques en lien avec le droit des étrangers. | **Objectif opérationnel 3**Accompagner les bénéficiaires dans leurs démarches administratives. |
| **Indicateur**100 bénéficiaires ont pu entamer des démarches pour acquérir la nationalité belge. | **Indicateur**10 ateliers d’information ont été organisés en 2022. | **Indicateur**50 bénéficiaires ont pu entamer les démarches pour régulariser leur titre de séjour et/ou obtenir leur équivalence de diplômes. |

# Définitions

Par projet de cohésion sociale, on entend le projet global de l’association, c’est-à-dire le ou les objectifs qu’elle poursuit, par opposition aux actions, qui représentent l’ensemble des activités réalisées pour atteindre ces objectifs (maximum 4 actions).

**Projet de cohésion sociale**: ce qui est mis en œuvre à l’aide des moyens provenant du secteur de la Cohésion sociale de la COCOF. Ce projet se compose d’actions prioritaires dans maximum 4 axes prioritaires.

**Axe prioritaire :** le Décret relatif à la cohésion sociale prévoit 4 axes prioritaires tels que défini à l’article 4 du Décret :

* Axe 1 : accompagnement à la scolarité et à la citoyenneté des enfants et des jeunes ;
* Axe 2 : apprentissage du français et alphabétisation ;
* Axe 3 : citoyenneté interculturelle ;
* Axe 4 : vivre et faire-ensemble.

**Action prioritaire**: action pour laquelle l’association demande un agrément. Chaque action s’inscrit dans un des 4 axes prioritaires définis ci-dessus. Une ASBL peut avoir une ou plusieurs actions prioritaires dans un ou plusieurs axes prioritaires.

**Activité** : mise en œuvre concrète du projet de cohésion sociale, en présence du public, au regard des objectifs de l’action prioritaire.

**Exemple :** organisation d’unaccompagnement sociojuridique individuel permettant de traiter les demandes d’accès à la nationalité et un atelier collectif bi-mensuel d’information sur des thématiques relatives au droit des étrangers.

**Finalité** : but non daté, poursuivi en permanence et qui n’est jamais entièrement atteint. Par métaphore, la finalité peut être symbolisée comme une étoile, elle sert de repère, donne le sens et la direction à suivre pour se rendre à l’objectif (accessible) que l’on s’est fixé.

**Exemple** : favoriser l’accès aux droits pour tous.

**Objectif général**: déclinaison de la finalité du projet en axe de travail pour améliorer la situation du public cible sur le long terme.

**Exemple**: informer les bénéficiaires sur leurs droits pour favoriser une meilleure insertion sociale.

**Objectif opérationnel :** but précis qui est donné à l’action. Résultats à atteindre, observables, visibles, dans un certain délai, avec des critères et indicateurs de réalisation.

**Exemple** : traiter les demandes liées à l'accès à la nationalité, organiser des ateliers d'informations sur des thématiques en lien avec le droit des étrangers, soutenir les bénéficiaires dans leurs démarches administratives.

Pour savoir si cet objectif a été ou non ou partiellement atteint, nous définissons des critères et des indicateurs d’évaluation

**Indicateurs**: caractéristiques concrètes et observables qui peuvent être mesurées de manière quantitative ou qualitative pour évaluer la réalisation de l’objectif général.

**Exemples** : 100 bénéficiaires ont pu entamer des démarches pour acquérir la nationalité belge, 10 ateliers d’information ont été organisés en 2022, 50 bénéficiaires ont pu entamer les démarches pour régulariser leur titre de séjour et/ou obtenir leur équivalence de diplômes.

**Partenariat**: réalisation d’un projet ou d’une action avec une ou plusieurs autres associations. Il ne s’agit pas d’une « simple » collaboration, comme un contact, une demande d’information ou une aide ponctuelle. Il s’agit de s’inscrire dans une dynamique commune dès la définition du projet tout au long de sa réalisation concrète. Les partenariats peuvent également passer par la mise en place ou la participation à des groupes de réflexion ou d'échange de pratiques.

**Réseau :** ensemble des associations sollicitées dans le cadre professionnel, pour relayer des informations et orienter une personne vers une association ou une institution plus spécialisée dans la problématique concernée. La notion de réseau fait référence à un carnet d’adresses et à un rôle de relais au quotidien.

# Description du projet de cohésion sociale

1. Au regard des actions que vous mettez en place, de votre méthodologie, et de l'approche qui guident la relation avec vos publics, comment vos activités encouragent-elles l'**émancipation** et l’**autonomie de votre public** ?

|  |
| --- |
|  |

1. Au regard des actions que vous mettez en place, de votre méthodologie, et de l'approche qui guident la relation avec vos publics, comment vos activités s’inscrivent-elles dans une **démarche interculturelle** ?

|  |
| --- |
|  |

1. Au regard des actions que vous mettez en place, de votre méthodologie, et de l'approche qui guident la relation avec vos publics, comment vos activités favorisent-elles le **« vivre-ensemble »** ?

|  |
| --- |
|  |

1. Au regard des actions que vous mettez en place, de votre méthodologie, et de l'approche qui guident la relation avec vos publics, comment vos activités s’inscrivent-t-elles dans une **approche citoyenne[[2]](#footnote-3)** ?

|  |
| --- |
|  |

1. Pour quel(s) axe(s) prioritaire(s) introduisez-vous une demande d’agrément ?

(Cochez la ou les réponses possibles. Un volet spécifique du plan d’action quinquennal est demandé pour chaque axe prioritaire choisi – voir p.5)

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  | 1. **l’accompagnement à la scolarité et à la citoyenneté des enfants et des jeunes**
 |
|[ ]  1. **l’apprentissage du français et l’alphabétisation**
 |
|[ ]  1. **l’inclusion par la citoyenneté interculturelle**

[ ]  A. Permanences sociojuridiques[ ]  B. Modules de formation à la vie citoyenne en Belgique |
|[ ]  1. **le vivre et faire-ensemble**

[ ]  A. La production et diffusion d’activités à vocation socioculturelle[ ]  B. La diffusion d’outils visant la sensibilisation à l’interculturalité |

##

# Définition de l’action prioritaire P3A

## Permanences sociojuridiques

1. En référence à l'exemple de la page 4, citez la **finalité**, les **objectifs généraux,** les **objectifs opérationnels** **et les indicateurs (qualitatifs[[3]](#footnote-4) et/ou quantitatifs[[4]](#footnote-5))** de vos **permanences sociojuridiques**.

Veillez à rester concret : ces objectifs doivent être mesurables, atteignables et réalistes[[5]](#footnote-6). Dupliquez le tableau pour chacun de vos objectifs généraux.

|  |
| --- |
| **Finalité** |
|  |
| **Objectif général** |
|  |
| **Objectif opérationnel 1** | **Objectif opérationnel 2** | **Objectif opérationnel 3** |
|  |  |  |
| **Indicateur 1** | **Indicateur 2** | **Indicateur 3** |
|  |  |  |

1. Au regard de ce tableau, quelles sont les difficultés que vous anticipez ?

|  |
| --- |
|  |

# Public-cible

1. Constatez-vous l’émergence de nouveaux besoins ou de problématiques nouvelles au sein du public-cible qui fréquente votre association ou vos activités ?

[ ]  Oui

[ ]  Non

Si oui, lesquels ? Comment pensez-vous répondre à ces besoins ou problématiques émergents ?

|  |
| --- |
|  |

1. Constatez-vous l'émergence d'un nouveau public (différent de celui accueilli actuellement dans votre association) ?

[ ]  Oui

[ ]  Non

Si oui, êtes-vous en capacité de l’accueillir ? Quels moyens pensez-vous mettre en œuvre, pour que de nouveaux inscrits puissent participer à vos activités ?

|  |
| --- |
|  |

# Diagnostic

## Action de type régional

**Votre action est considérée de type régional.**

1. Expliquez en quoi votre action a un ancrage régional ?

|  |
| --- |
|  |

1. En quoi votre présence dans le(s) quartier(s) où les permanences sont organisées se justifie-t-elle par rapport à vos objectifs en Cohésion sociale, vos missions et/ou l’historique de votre association ?

|  |
| --- |
|  |
|  |

1. Précisez comment l’action pour laquelle vous sollicitez un agrément apporte une réponse aux problématiques et aux besoins concrets du/des quartier(s) et/ou de(s) commune(s) concernée(s) ?

Si l’action se développe dans une ou plusieurs des 13 communes éligibles, veuillez formuler votre réponse au regard du/des diagnostic(s) local / locaux[[6]](#footnote-7) des coordinations locales de Cohésion sociale.

|  |
| --- |
|  |

# Mise en œuvre des 4 mixités

1. Dans le cadre du décret de 2018, une importance est portée sur les quatre mixités :
* **la mixité de genre** (homme/femme/autre),
* **la mixité culturelle** (origines migratoires diverses, pluralité culturelle et religieuse …),
* **la mixité sociale** (pluralité des milieux socio-économiques, des catégories professionnelles, des niveaux d’éducation …),
* **la mixité générationnelle** (mixité des âges et des générations).

Comment entendez-vous favoriser ces 4 mixités au sein de vos activités ? Rencontrez-vous des difficultés, des obstacles ? (Expliquez.)

|  |
| --- |
|  |

# Partenariats

1. Avec quels types de partenaires envisagez-vous de travailler dans le cadre de votre nouvel agrément pendant les cinq années à venir (2025-2029) ?

Exemples : associations du secteur socio-culturel ou socio-sportif, maisons de jeunes, écoles, bibliothèques …

|  |
| --- |
|  |

1. Ces partenariats permettent-ils de répondre aux besoins et problématiques identifiés au point 3 (Diagnostic) ? (Expliquez.)

|  |
| --- |
|  |

1. Dans le cadre du nouvel agrément, comment comptez-vous développer ou approfondir vos réseaux[[7]](#footnote-8) de collaborations auprès d’acteurs associatifs ou de services publics ?

|  |
| --- |
|  |

# Stratégie de mise en réseau (diffusion et communication)

1. Comment comptez-vous faire connaître votre action au-delà de votre public habituel (en ligne et/ou hors ligne) ?

Exemples : en ligne via réseaux sociaux, site internet et hors ligne via bouche-à-oreille, réseautage …

|  |
| --- |
|  |

# Profils et formation des employés et des volontaires

1. Au regard de vos objectifs en cohésion sociale, identifiez-vous des compétences et/ou des profils manquants au sein de votre équipe ?

[ ]  Oui

[ ]  Non

Pourquoi ?

|  |
| --- |
|  |

Si oui, quel profil chercheriez-vous si vous pouviez engager une personne en tant que bénévole ou salariée ?

|  |
| --- |
|  |

1. Au regard des besoins identifiés et des profils manquants quels types de formations permettraient de développer, au sein de votre équipe, les compétences nécessaires à la mise en place de votre action ? Vous pouvez vous référer, entre autres, à la liste non-exhaustive de formations du CRACS[[8]](#footnote-9).

Exemples : formation NTIC, gestion du stress, outils pédagogiques …

|  |
| --- |
|  |

#

# Méthodologie d’évaluation des actions prioritaires

1. Décrivez la méthodologie utilisée par l’équipe pour évaluer l’action prioritaire.

|  |
| --- |
| Évaluation par l’équipe |
| Méthode et outils d’évaluation (ex : focus groupe, entretien collectif, analyse des listes de présences …) | Objet de l’évaluation (satisfaction du public, fonctionnement de l’équipe…) | Temporalité et/ou fréquence |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

1. Décrivez le processus et les étapes des différentes évaluations menées par l’équipe et expliquez.

|  |
| --- |
|  |

1. Décrivez la méthodologie utilisée avec les participants pour évaluer l’action prioritaire.

|  |
| --- |
| Évaluation avec les participants |
| Méthode et outils d’évaluation (ex : questionnaire, entretien…) | Objet de l’évaluation (satisfaction, impact…) | Temporalité et/ou fréquence |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

1. Décrivez le processus et les étapes des différentes évaluations menées avec les participants et expliquez.

|  |
| --- |
|  |

# Annexe

**Fiche synthétique à remplir par l’ASBL candidate à l’agrément[[9]](#footnote-10)**

Décrivez la spécificité de votre action en 30 lignes maximum (description du projet, horaire, public cible, ressources humaines disponibles, partenaires, …).

|  |
| --- |
|  |

1. Cf. Article 30 de l’Arrêté. [↑](#footnote-ref-2)
2. L’approche citoyenne est l’apprentissage des droits et devoirs, des règles du vivre-ensemble, des notions de respect de la diversité ainsi que des activités suscitant le débat et la réflexion dans une visée de promotion de l’esprit critique et d’expression de ses opinions dans le respect des libertés et des droits fondamentaux. [↑](#footnote-ref-3)
3. Un indicateur qualitatif est une mesure descriptive qui évalue une caractéristique particulière d’un projet sans utiliser de chiffres. [↑](#footnote-ref-4)
4. Un indicateur quantitatif est une mesure chiffrée utilisée pour évaluer une caractéristique spécifique d’un projet. [↑](#footnote-ref-5)
5. Un regard annuel sur ces objectifs vous sera demandé dans le cadre du rapport d’activités devant être remis chaque année à la COCOF. [↑](#footnote-ref-6)
6. Les diagnostics locaux sont présents sur la page internet de la demande d’agrément. Pour le diagnostic local de la commune de Forest, veuillez contacter la coordination locale de cette commune. [↑](#footnote-ref-7)
7. Le réseau est l’ensemble des associations sollicitées dans le cadre professionnel, pour relayer des informations et orienter une personne vers une association ou une institution plus spécialisée dans la problématique concernée. La notion de réseau fait référence à un carnet d’adresses et à un rôle de relais au quotidien. [↑](#footnote-ref-8)
8. <https://view.genial.ly/632c06ce54646d001041a5da/interactive-content-formations-des-volontaires> [↑](#footnote-ref-9)
9. Pour les associations ayant une action de type local, la concertation locale remettra un avis motivé notamment sur base de cette fiche synthétique. [↑](#footnote-ref-10)